

"Par 'médecine d'Etat', on entend un système d'administration médicale d'après lequel l'Etat assure des services médicaux à toute la population, ou à un groupe considérable de cette dernière, et en vertu duquel tous les praticiens sont employés, dirigés et rémunérés par l'Etat, à titre de fonctionnaires rétribués."

A mon avis, pour définir la médecine d'Etat, il suffirait de dire qu'elle consiste à confier à l'Etat ou au gouvernement les soins médicaux que doivent recevoir les malades. Cette définition aurait un sens suffisamment large pour embrasser n'importe quel ensemble de conditions, depuis le simple paiement d'honoraires à un praticien pour des services rendus par l'Etat, jusqu'au service médical intégral, comme on ne l'a observé jusqu'à présent que dans une seule partie du monde,—ce qui me semble être le système idéal,—c'est-à-dire la médecine étatisée, ainsi qu'elle se pratique en Russie.

La médecine d'Etat est-elle à souhaiter? Après avoir posé cette question, je discuterai sous trois rubriques les arguments à l'appui d'une réponse affirmative. Je répondrais affirmativement, d'abord parce que la médecine d'Etat contribuerait à enrayer l'infection et à diminuer les décès, et en second lieu parce qu'elle éliminerait la répartition inégale des frais médicaux parmi la population. Pour m'exprimer autrement, je dirai qu'elle assurerait des soins médicaux suffisants aux salariés et à ceux qui gagnent peu. Le troisième argument, c'est que cela aurait pour effet d'établir un équilibre entre les régions peu peuplées, où il n'y a pas de médecins, et les villes où ces derniers sont comparativement trop nombreux.

On me permettra de reprendre le premier argument, et d'observer que, bien que je n'aie eu aucune consultation avec le motionnaire, je constate que ses remarques ont eu la même portée que celles que je me propose de faire. Comme je veux éviter toute répétition ennuyeuse, je vais tâcher, en l'occurrence, de m'exprimer le plus brièvement possible. J'ai déclaré que la médecine d'Etat mettrait obstacle à la propagation des maladies et diminuerait les décès, et à l'appui de cette thèse je citerai quelques-unes des paroles de l'honorable député de Fort-William (M. McIvor).

Chaque année des milliers de Canadiens meurent de certaines maladies évitables. C'est un fait que personne ne peut nier. En second lieu, une personne sur trois meurt prématurément d'une maladie de ce genre. Plus de la moitié de toutes les maladies entraînant l'invalidité pourraient être évitées. Il y a 3 p. 100 des Canadiens qui souffrent constamment de maladies. La députation sait fort bien

[M. Howden.]

maintenant que la maladie coûte annuellement à la population du Canada une somme estimée à 311 millions.

Pour entrer dans plus de détails, je dirai que les décès dus à la diphtérie se sont chiffrés au Canada jusqu'à 1,200 en un an; la typhoïde a fauché à peu près le même nombre de vies; la tuberculose fait mourir environ 8,000 personnes chaque année et le nombre de décès attribuables au cancer est à peu près le même chaque année. Les maladies cardiaques nous enlèvent annuellement quelque 11,700 vies. La mortalité due aux accouchements enlève chaque année 1,300 mères au Canada. Antérieurement à l'intervention des gouvernements provinciaux, en collaboration avec le gouvernement fédéral, le nombre de personnes atteintes de maladies vénériennes au Canada était renversant.

Vous allez me dire: "Eh bien! quoi? La population est quand même trop forte. Pourquoi ne pas laisser mourir? Nous ne donnons pas seulement les soins médicaux à des centaines de milliers de gens, mais nous les nourrissons, les habillons et les logeons. A une époque comme celle-ci ne serait-il pas tout aussi bien d'éviter de discuter l'étatisation des services médicaux? Pourquoi ne pas attendre que nous ayons équilibré notre budget et réglé nos problèmes des chemins de fer et du chômage?" Il y a de bonnes raisons pour poser plusieurs de ces questions, car chaque fois que nous arrachons un invalide à une grave maladie, nous ne faisons que retarder le jour où il retombera malade. S'il se trouve qu'une telle personne est indigente, qu'elle est à la charge de l'Etat, chaque fois que nous la ramenons à la santé nous ajoutons un nouveau fardeau à celui de l'Etat. Vous me direz peut-être: "Si la personne est inutile, pourquoi ne pas la laisser mourir?" Malheureusement, plusieurs de ces personnes sont atteintes de maladies contagieuses et nous devons protéger le public contre les maladies infectieuses et contagieuses. La diphtérie, la scarlatine, la typhoïde et autres, sans mentionner les maladies vénériennes, les pires de toutes, sont des maladies dont nous ne sommes pas encore venus à bout. Si nous voulons les vaincre pour notre propre protection, nous ferions tout aussi bien de nous mettre définitivement à l'œuvre par pitié pour ceux qui souffrent.

Un autre motif milite, ai-je dit, en faveur de la médecine d'Etat. Elle éliminerait entre autres choses la distribution inégale des frais de médecine. Personne parmi la députation n'ignore ce que coûte la maladie. Je crois que je n'exagère pas en disant que les quatre cinquièmes de la population du Canada ont un revenu annuel de \$1,800 et moins et que